

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MAI 1869.

Crédit spécial de 625,000 francs, au Département des Affaires Étrangères,
pour la construction d'un steamer.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Dans son rapport annexé au projet de Budget du Département des Affaires Étrangères pour l'exercice 1869, la commission chargée d'examiner la double question du maintien du service des paquebots entre Ostende et Douvres et de l'exploitation de cette ligne par l'État ou par l'industrie privée, s'est prononcée, en présence des offres que les sociétés avaient faites, pour l'exploitation officielle; toutefois, en émettant cet avis, elle a entendu expressément que l'État ne laisserait pas cette entreprise dans sa situation actuelle, et qu'il y apporterait toutes les améliorations dont un examen consciencieux a révélé l'urgente nécessité.

Le Gouvernement a fait connaître aux Chambres qu'il se ralliait à ces conclusions.

Depuis longtemps il a annoncé l'intention de réaliser les améliorations que l'état défectueux des steamers desservant la ligne d'Ostende à Douvres rendent indispensables.

Ces navires, trop faibles pour tenir la mer par tous les temps et effectuer les traversées avec la célérité voulue pour assurer la régularité du service postal, donnent lieu à de fréquentes réclamations de la part des offices anglais et allemand.

Le maintien du service maritime belge au moyen de ces paquebots est impossible; mieux vaudrait le supprimer immédiatement que de continuer son exploitation dans les conditions où il se trouve encore.

La construction des steamers *Louise-Marie* et *Léopold I^{er}* a remédié, en partie, à cette situation; l'entrée en activité de ces bateaux a démontré les résultats favorables qu'on pourrait obtenir, pour nos communications directes

avec l'Angleterre, si les lignes de jour et de nuit, d'Ostende à Douvres, étaient entièrement desservies par des paquebots de ce genre.

La malle *Belgique* subit en ce moment d'importantes modifications. Les machines de ce bateau, dont la construction ne remonte qu'à quelques années, étaient trop lourdes relativement à ses dimensions et sa marche en souffrait; on remédiera à cet inconvénient en allongeant le navire de 12 $\frac{1}{2}$ pieds au centre; il recevra aussi une nouvelle paire de chaudières.

Ces changements, qui seront terminés très-prochainement, mettront la *Belgique* dans un état parfait et assureront au bâtiment une vitesse à peu près égale à celle de la *Louise-Marie* et du *Léopold I^{er}*.

C'est avec des navires réunissant les conditions que présentent ces derniers qu'il a été reconnu possible d'avancer d'une heure le départ du train d'Ostende fixé actuellement à 4 heures de relevée. Ce changement doit s'effectuer bientôt; il offrira les avantages suivants :

Les trois steamers précités, placés exclusivement sur la ligne de jour et partant de Douvres à 10 heures du matin, peuvent être à Ostende vers 2 heures 30 minutes de l'après-midi; le train partira de cette station à 3 heures et sera mis en correspondance, à Bruxelles, avec un convoi express nouveau qui arrivera vers 10 heures 45 minutes du soir à Cologne, où il rejoindra les trains pour Berlin, Brême, Hambourg et Mayence.

Dans cette dernière station il coïncidera immédiatement avec les trains accélérés se dirigeant vers la Suisse, le sud de l'Allemagne et l'Italie.

Les voyageurs et les dépêches quittant Londres à 7 heures 30 minutes du matin seront réexpédiés de Cologne, le même jour, vers 11 heures du soir, au lieu de n'en partir que le lendemain à 7 heures 15 minutes du matin.

En ce qui concerne Berlin, Brême et Hambourg, l'accélération sera considérable; les voyageurs et les lettres pour ces deux dernières localités y parviendront pendant la nuit même et, pour Berlin, les dépêches qui n'arrivent actuellement dans cette dernière ville que le lendemain à 10 heures du soir, y parviendront vers 3 heures de relevée et pourront ainsi être distribuées le même jour.

Les améliorations notables que les changements indiqués ci-dessus apportent au service de jour doivent être étendues, aussitôt que possible, à la ligne de nuit.

Il importe au plus haut degré que les malles de nuit soient à Douvres avant le départ du train de 1 heure 40 minutes, afin que les dépêches puissent arriver à Londres pour la première distribution et être réexpédiées, ainsi que les voyageurs, par les premiers convois du matin.

C'est pour arriver à ce résultat et pour faire disparaître tout sujet de plainte de la part des Gouvernements avec lesquels la Belgique a conclu des conventions postales, qu'il est de toute nécessité de remplacer successivement les vieux bateaux.

A cet effet, le Gouvernement demande un nouveau crédit de 625,000 francs pour un steamer semblable aux paquebots *Louise-Marie* et *Léopold I^{er}*.

Ces deux bâtiments sont construits dans les meilleures conditions, et leur marche est incontestablement supérieure à celle des navires appartenant aux autres lignes postales de la Manche.

Pour ces motifs, le Gouvernement est disposé à s'adresser encore à la Société Cockerill qui seule, jusqu'à présent, en Belgique, est en état d'effectuer les entreprises de ce genre, et qui est parvenue à réaliser de grands progrès dans les constructions maritimes nationales.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

JULES VANDER STICHELEN.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département des Affaires Étrangères un crédit spécial de six cent vingt-cinq mille francs (625,000 francs), pour la construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du Trésor.

Donné à Bruxelles, le 12 mai 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.
